

Saint Fiacre sur Maine

MAGAZINE MUNICIPAL
N°63 > JUILLET 2026

► **Les travaux de l'école
du Chat Perché ont débuté**



www.saint-fiacre-sur-maine.fr





Retour en images - 1^{er} semestre 2026



23 JANVIER 2026

Accueil des nouveaux habitants et des bébés nés en 2025



15 FÉVRIER 2026

Vide-grenier du comité des fêtes



4 & 5 AVRIL 2026

5^e édition de la Fiacraise



Retour en images - 1^{er} semestre 2026



▶ 25 AVRIL 2026
Troc plantes et graines et
entretien du verger des vignes



▶ 22 MAI 2026
Fête des voisins de la rue Beauregard



▶ 31 MAI 2026
Couleurs de Bretagne



▶ 13 JUIN 2026
Fête du Pré du Pont



Editorial



Chères fiacraises, chers fiacrais,

En ce mois de juillet 2026, je tiens tout d'abord à vous exprimer ma profonde gratitude pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales de mars dernier. Votre soutien est une source inépuisable de motivation pour notre équipe « Agir en commun pour demain », qui a désormais la responsabilité de porter ensemble les valeurs et les projets qui nous animent.

Je souhaite également adresser mes sincères remerciements à Danièle GADAIS et à son équipe pour leur engagement sans faille et leurs actions efficaces au service de notre commune. Leur travail a posé des bases solides sur lesquelles nous nous appuierons pour continuer à faire de Saint-Fiacre un lieu où il fait bon vivre.



Un projet ambitieux pour Saint-Fiacre

Notre projet municipal s'articule autour de priorités fortes :

- La réhabilitation de notre école,
- Le renforcement du lien social,
- La révision du PLU pour un urbanisme plus adapté à nos besoins et conforme aux lois en vigueur,
- La préservation de notre cadre de vie et de ses commerces.

Ces chantiers seront menés avec détermination, transparence et concertation.

Pour y parvenir, l'équipe municipale est organisée en quatre commissions, dont vous trouverez la présentation détaillée dans ce magazine. Chaque commission aura pour mission de piloter des actions concrètes, en lien avec notre programme et vos besoins.

Votre place est essentielle

Ce magazine est le vôtre. Il est un reflet de notre vie locale, de nos projets, de nos réussites et de nos défis. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, de vos attentes, et à vous impliquer dans les initiatives qui vous tiennent à cœur.

Nous savons que le dynamisme de Saint-Fiacre repose aussi sur l'implication de chacun : associations, commerçants, vignerons, bénévoles, habitants... C'est ensemble que nous préserverons et amplifierons ce qui fait la force et l'attractivité de notre commune.

Conservons, cultivons et partageons ces valeurs qui font de Saint-Fiacre une commune vivante, solidaire et accueillante.

Après ces fortes chaleurs éprouvantes pour nos organismes, je vous souhaite un été tempéré, riche en rencontres et en projets partagés.

Le Maire
Nicolas DEROCHE

Équipe municipale « Agir en commun pour demain »

Sommaire

VIE MUNICIPALE ▶ P.2

ACTIONS MUNICIPALES ▶ P.9

VIE SCOLAIRE ▶ P.14

VIE ASSOCIATIVE ▶ P.16

VIE SPORTIVE ▶ P.18

INFORMATIONS GÉNÉRALES ▶ P.20

INFORMATIONS MUNICIPALES ▶ P.22

Retrouvez les
adresses et
numéros utiles sur
www.saint-fiacre-sur-maine.fr

MAIRIE

8, rue d'Echichens

Ouverture au public

Lundi, mardi et vendredi : 8h30-12h30

Mercredi : 8h30-12h30 et 14h-17h

Jeudi : fermé toute la journée

Un samedi par mois : 9h-12h

Tél. : 02 40 54 81 12

Affaires générales : accueil@saint-fiacre-sur-maine.fr

Urbanisme : urbanisme-travaux@saint-fiacre-sur-maine.fr

Site Internet : www.saint-fiacre-sur-maine.fr

Intra Muros : informations et actualités de la commune

Vos élus à votre écoute sur rendez-vous

Nicolas DEROCHE, Maire

Gaëlle GOURVES, 1^{ère} adjointe

Pascal DABIN, 2^{ème} adjoint

Sandrine BOUCHEREAU, 3^{ème} adjointe

Vincent LHOPITAL, 4^{ème} adjoint

Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre & Maine

L'agglomération à votre service

Services collectifs et communautaires

Accueil général et services à la population : 13 rue des

Ajoncs Clisson (Parc d'activités de Tabari)

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 14h-17h30

02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevreemaine.fr

Vos élus territoriaux

Votre députée

Mme Sophie ERRANTE - Permanence Parlementaire

10, rue du Cep 44190 Gorges

Tél. 02 40 05 44 09 / 06 43 09 61 77

www.sophie-errante.fr / permanence@sophie-errante.fr

Vos conseillers départementaux du canton de Vertou

Permanence à la mairie de Saint Fiacre tous les 1^{er} lundi
matin du mois, uniquement sur rendez-vous :

Mme Agnès PARAGOT :

agnes.paragot@loire-atlantique.fr

M. Rodolphe AMAILLAND :

rodolphe.amailland@loire-atlantique.fr

Département de Loire-Atlantique - 3 quai Ceineray CS 94109

44041 Nantes Cedex 1 - Secrétariat : 02 40 99 09 40

Directeur de la publication : Nicolas DEROCHE // Secrétariat de rédaction : Sandrine BOUCHEREAU. Merci à Christian DUREAU, Marie-Jeanne RIVALLAND aux habitants de la commune ainsi qu'à l'école du Chat perché et aux associations pour les textes et photos.

Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2026 / ISSN3074-2242 / Tirage en 610 exemplaires

Conception - Réalisation - Régie pub. : SOUCHU IMPRIMERIE - CLISSON - 02 40 54 02 79 - www.imprimerie-souchu.com
Document imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement en impression numérique avec toner à sec : pas d'encre, ni plaque, ni gâche papier, et ni solution de lavage. 90% de la presse est recyclable et 100% des déchets partent en tri sélectif.

SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

► Demande de subvention Contrat Région Pays de la Loire - Projet école

Désormais, la plupart des lots ayant été attribué et le plan de financement s'étant affiné par des montants réels, il convient, pour plus de lisibilité pour les partenaires financiers notamment, de préciser les dépenses et recettes de cette opération.

Il est particulièrement intéressant de procéder au phasage de l'opération dans le temps en instituant deux tranches de travaux distinctes :

- Tranche 1 : janvier 2026 à mars 2028
- Tranche 2 : avril 2028 à décembre 2028.

Plan de financement consultable en ligne.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du nouveau montant estimé du projet qui s'élève à 2 166 310.81 € HT,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel exposé,
- d'autoriser madame le Maire à solliciter la subvention au titre du Contrat Pays de la Loire. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Demande de subvention DETR-DSIL - Projet école

Il est particulièrement intéressant de procéder au phasage de l'opération dans le temps en instituant trois tranches de travaux distinctes :

- Tranche 1 : juillet 2025 à janvier 2026
- Tranche 2 : février 2026 à juillet 2027
- Tranche 3 : août 2027 à octobre 2028

Plan de financement consultable en ligne.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel exposé,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention DETR-DSIL tranche 2 au titre de l'année 2026. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Demande de subvention CAF Aides à l'investissement ALSH Projet école

Suite à un temps d'échanges avec la Conseillère CAF de la collectivité (Caisse d'Allocations Familiales), cette dernière, après qu'il lui a été communiqué le projet de rénovation énergétique de l'école, extension de l'accueil périscolaire compris, a présenté un dispositif de subvention nommé « Fonds d'aide à l'investissement pour les ALSH. Le montant de l'aide est au maximum de 60% des dépenses subventionnables dans la limite d'un plafond lui-même limité à 2 500 € m². La commune de Saint-Fiacre-sur-Maine pourrait prétendre à une subvention maximale de 350 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention maximale de 350 000 € au titre du dispositif proposé par la CAF en 2026 nommé « Fonds d'aide à l'investissement pour les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) ».

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Convention de subvention ADEME & TE 44 - Projet école

Une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur a été faite auprès de TE44 pour un montant de 60 000 €.

En effet, TE44 et l'ADEME ont signé un Contrat chaleur renouvelable territorial d'une durée de 4 ans. Au travers de ce contrat, l'ADEME mandate TE44 pour l'instruction et le versement des subventions octroyées dans le cadre du Fonds Chaleur à partir d'une avance de ce fonds régulièrement reconstituée.

Considérant les différents articles de la convention, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ladite convention,
- d'autoriser Mme Le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Lancement consultation Prestataire restauration scolaire 2026-2027

Le marché du prestataire actuel du restaurant scolaire prendra fin au terme de l'année scolaire 2025-2026, soit fin août 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée définie l'article R.2122-8 et suivant du code de commande publique.
- de préciser que la commune se chargera d'envoyer le dossier de consultation des entreprises aux sociétés qui le demanderont.
- de charger Mme Le Maire de signer le marché avec l'entreprise qui aura été retenue par la commission d'appel d'offres (commission créée par délibération en date du 4 juin 2020), ainsi que tous documents se rapportant au marché.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

SÉANCE DU 9 MARS 2026

► Budget principal Compte Financier Unique 2025

Résultat de fonctionnement :

Le compte financier unique du budget de la commune présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 273 183.84 € à affecter, constitué comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2025	1 265 931,11	1 501 764,81
Résultat 2025		235 833,70
Résultat 2024 en report à nouveau (compte 002)		1 037 350,14
Résultat fonction. fin 2025		1 273 183,84

Ce résultat est en conformité avec celui dégagé par le compte de gestion 2025.

Résultat d'investissement :

Le compte financier unique du budget de la commune présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat d'investissement excédentaire (avant restes à réaliser) de 133 510.33 €, constitué comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2025	387 387,22	537 888,50
Résultat 2024 en investissement (compte 001)	16 990,95	
Résultat invest. fin 2025		133 510,33

Ce résultat est en conformité avec celui dégagé par le compte de gestion 2025.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte financier unique 2025 (en l'absence du Maire qui sort de la salle). La présidence de la séance est confiée à M. Nicolas DEROCHE, Adjoint aux finances.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Budget principal Affectation des résultats 2025

La capacité de financement de la section d'investissement est la suivante :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Résultats fin 2025		133 510,33
Reste à réaliser 2025	77 657,00	
Total		55 853,33

Le compte financier unique présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat d'investissement excédentaire (après restes à réaliser) de 55 853.33 €.

La section d'investissement ne dégageant pas de besoin de financement, il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2025 d'un montant de 1 273 183.84 € comme suit :

► 1 273 183.84 € en report au compte 002 (recettes fonctionnement)

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Budget annexe - Boucherie Compte financier unique & affectation des résultats 2025

Résultat de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2025	9 627,58	0,00
Résultat 2025	9 627,58	0,00
Résultat 2024 en report à nouveau (compte 002)		14 104,40
Résultat fonction. fin 2025		4 476,82

Le compte financier unique du budget annexe présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat de fonctionnement excédentaire de 4 476,82 € à affecter.

Résultat d'investissement :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2025	0,00	0,00
Résultat 2025 reporté en investissement (compte 001)		32 667,90
Total		32 667,90

Le compte financier unique du budget annexe présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat d'investissement excédentaire de 32 667,90 €.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte financier unique 2025 (en l'absence du Maire qui sort de la salle). La présidence de la séance est confiée à M. Nicolas DEROCHE, Adjoint aux finances.

Compte gestion 2025

Le résultat de fonctionnement du compte financier unique 2025 est en conformité avec

celui dégagé par le compte de gestion 2025 établi par le comptable du service de gestion comptable du Vignoble au Loroux-Bottreau.

Affectation des résultats 2025

La section d'investissement ne présentant pas de besoin de financement, il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2025 d'un montant de 4 476,82 € en report (compte 002 en fonctionnement au budget 2026).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le Compte financier unique 2025
- de décider d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante à la ligne 002 - résultat de fonctionnement 2025 reporté au fonctionnement pour l'exercice 2026 : 4 476,82 €.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Budget annexe - La Métairie Compte financier unique & affectation des résultats 2025

Résultat de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2025	289 785,21	400 509,32
Résultat 2024 en report à nouveau (compte 002)	45 775,89	0,00
Résultat fonction. fin 2024		64 948,22

Le compte financier unique du budget annexe présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat de fonctionnement excédentaire de 64 948,22 €.

Résultat d'investissement :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2025	194 383,59	286 380,21
Résultat 2024 reporté en investissement (compte 001)	286 380,21	0,00
Résultat d'invest. fin 2025	194 383,59	

Le compte financier unique du budget annexe présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat d'investissement déficitaire de 194 383,59 €.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte financier unique 2025 (en l'absence du Maire qui sort de la salle). La présidence de la séance est confiée à M. Nicolas DEROCHE, Adjoint aux finances.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le Compte financier unique 2025,
- de décider d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante à la ligne 002 - résultat de fonctionnement 2025 reporté au fonctionnement pour l'exercice 2026 : 64 948,22 €,
- de décider d'affecter le résultat déficitaire de la section d'investissement de l'exercice 2025 de la façon suivante à la ligne 001 - résultat d'investissement 2025 reporté à l'investissement pour l'exercice 2026 : 194 383,59 €.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Demande de subvention Fonds Vert - Projet école Renaturation des cours

Le nouveau montant estimé du projet s'élève à 2 206 710,84 € HT (Études et maîtrise d'œuvre étant inclus dans ce montant).

Consciente que les collectivités territoriales

doivent s'engager en matière de transition écologique, la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine souhaite apporter sa contribution à l'effort collectif.

C'est la raison pour laquelle, les Élu.es ont à cœur de poursuivre l'ambition écologique d'un projet de renaturation des cours de l'école, constituant ainsi une réponse concrète aux défis climatiques actuels, et transformant un espace minéralisé en un écosystème résilient et pédagogique.

Une demande de Fonds Vert au titre de l'année 2025 a été déposée auprès des services de la Préfecture en milieu d'année dernière. Les instructeurs du dossier ont conseillé à la commune de scinder cette demande d'aides en deux parties distinctes de manière à identifier au titre de l'année 2025 le projet de rénovation énergétique de l'école et, à suivre, au titre de l'année 2026 la partie renaturation des cours d'école.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention maximale de 66 515,79 €, soit 80% du montant total des travaux éligibles au titre du dispositif proposé par l'État en 2026 nommé « Fonds Vert ».

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Attribution des lots Marché école3 - Projet école

La commission d'attribution des marchés publics à procédure adaptée s'est réunie à trois reprises le 13 octobre 2025, le 26 novembre 2025 et enfin le 28 janvier 2026 pour l'analyse des offres.

Elle propose de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 / Terrassements, VRD, Maçonnerie : SARL Socoval, 426 100,00 €
- Lot 2 / Ravalement, ITE, Peinture : Sud Loire Isol'façade, 61 666,67 €
- Lot 3a / Charpente bois, ossature bois : SARL Douillard, 156 000,01 €
- Lot 3b / Traitement de charpente existante : SAPA, 17 515,48 €
- Lot 4 / Couverture ardoise : Loire Atlantique Toitures, 63 000,00 €
- Lot 5 / Étanchéité : SAS Letort, 45 941,37 €
- Lot 6 / Métallerie, serrurerie : Jonchère Métallerie, 45 755,25 €
- Lot 7 / Menuiseries extérieures aluminium : SAS Serrurerie Luçonnaise, 152 000,00 €
- Lot 8 / Cloisons sèches : SAS Quadrinov agencement, 114 000,00 €
- Lot 9 / Plafonds suspendus : SAS Quadrinov agencement, 34 000,00 €
- Lot 10 / Menuiseries intérieures, mobiliers : SAS AMH, Atelier Menuiserie Heulinois, 92 000,00 €
- Lot 11 / Revêtements de sol, faïence : SAS Rossi, 53 151,17 €
- Lot 12 / Peinture, revêtements muraux : SARL Brun Rodolphe, 36 674,66 €
- Lot 13 / Forages géothermiques : SAS Geotec Énergie, 92 265,50 €
- Lot 14 / Production géothermie : SARL SITHS, 117 000,00 €
- Lot 15 / Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation : SARL SITHS : 209 000,00 €
- Lot 16 / Électricité, CFO, CFA : SAS BLI, 160 188,95 €

- Lot 17 / Photovoltaïques : SAS ENSIO, 40 000,00 €

- Lot 18 / Aménagements paysagers : Flora Paysage, 83 144,74 €

Soit pour l'ensemble des lots un montant total de 1 999 403,80 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions faites par les membres de la commission d'attribution des marchés publics,
- d'autoriser Mme Le Maire à signer les pièces des marchés correspondantes.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Tarifs Salle des vignes 2026

Il est proposé d'augmenter les tarifs pour les locations de 2026 des catégories 1, 2 et 3 de 1%, soit le taux d'inflation de 2025.

	1 ^{ère} catégorie Fiacrais	2 ^{ème} catégorie Hors commune	3 ^{ème} catégorie Entreprise
SALLES	2026	2026	2026
Bar	137 € 41 €	156 € 47 €	156 € 47 €
Bar + salle scénique (+ salle annexe)	545 € 164 €	775 € 232 €	1 397 € 419 €
Bar + Salle scénique + Cuisine	Novemb. à Mars 790 € 237 €	1 181 € 354 €	1 397,3 € 419 €
	Avril à octobre 912 € 274 €		
Salle entière	1 035 € 311 €	1 305 € 391 €	1 397 € 419 €

En italiques : Tarif de l'acompte versé lors du dépôt du contrat (30% du montant total de la location)

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Tarifs cimetière, concession et columbarium 2025

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'appliquer aux tarifs actuels une augmentation moyenne de 1%, soit le taux d'inflation de 2025. Les nouveaux tarifs seront applicables, à compter du 10 mars 2026 :

Tarifs	2025	Propositions 2026
Tarifs concession cimetière		
15 ans	160 €	162 €
30 ans	304 €	307 €
50 ans	542 €	547 €
Tarifs concession columbarium		
15 ans	612 €	618 €
30 ans	970 €	980 €
Taxe vacation funéraire		
	21 €	

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Fournitures scolaires 2026

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose qu'il soit accordé à l'école publique de Saint Fiacre sur Maine, au titre des fournitures scolaires 2026, la subvention globale d'un montant total de 5 879,00 €.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Participation aux sorties pédagogiques école - 2026

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose de verser une subvention globale à l'école du

Chat Perché pour l'ensemble des sorties pédagogiques. Elle propose de fixer cette subvention pour 2026 à 2 530.00 € (22 € x 115 élèves inscrits). Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Participation au théâtre École - 2026

L'école publique du Chat Perché demande si la commune peut participer budgétairement à l'atelier de Théâtre proposé aux enfants de la maternelle au CP. Le coût de la prestation théâtre s'élève à 692 €.

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose que la commune participe à hauteur de 346 €. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Participation USEP École - 2026

Par le biais de l'Amicale Laïque, l'école publique du Chat Perché de Saint-Fiacre-sur-Maine participe à l'USEP dont le but est de promouvoir et de développer des activités sportives pour les élèves pendant et hors le temps scolaire. Trois classes participent en 2026.

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose qu'il soit accordé une subvention de 225 € (75 €*3 classes). Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Subventions 2026 associations

La commission propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	Montant versé en 2025	Proposition 2026
Associations sportives	2 240	2 240
Basket Sud Loire	480	464
FCCV	1 310	1 376
Tennis club Sèvre et Maine	450	400
Autres associations	1 350	1 350
Comité de jumelage	750	750
Saint Hubert Chasse de SF*	200	200
Les Amis de St Fiacre	400	400
Total	3 590	3 590

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Dénomination nom de voie La Métairie (annulation)

Vu la délibération n°2023-69 Dénomination Voies Lotissement Métairie, Vu la délibération n°2025-77 Dénomination d'une voie - La Métairie, considérant que la voie matérialisée sur le plan ci-dessous par la flèche rouge a déjà fait l'objet d'une dénomination dans le cadre de la délibération n°2023-69 Dénomination Voies Lotissement Métairie, à savoir « Chemin de la Noë du Bourgalet »,

considérant qu'il n'y avait donc pas lieu de procéder de nouveau à sa dénomination tel que cela a été fait par délibération n°2025-77 Dénomination d'une voie - La Métairie, Il est proposé au Conseil municipal :

- de prononcer l'annulation de la délibération n° 2025-77 Dénomination d'une voie - La Métairie,
- d'autoriser Mme Le Maire à engager toute procédure nécessaire à cette annulation.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

SÉANCE DU 20 MARS 2026

► Installation des Conseillers municipaux

Mme Danièle GADAIS, Maire, déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

► Prestataire retenu pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire

Mme Le Maire informe les conseillers municipaux que le prestataire retenu pour ce marché passé pour une année renouvelable trois fois est la SARL CONVIVIO pour un montant de 45 728.64 € HT/an.

► Élection du Maire et des adjoints

Maire : Nicolas DEROCHE : 14 voix pour, 1 bulletin blanc

4 adjoints au Maire : 14 voix pour, 1 bulletin blanc

1^{ère} Adjointe : Gaëlle GOURVES

2^e Adjoint : Pascal DABIN

3^e Adjointe : Sandrine BOUCHEREAU

4^e Adjoint : Vincent LHOPITAL

► Fixation des indemnités de fonction au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux

Le Conseil municipal détermine le montant des indemnités versées dans les limites de l'enveloppe budgétaire maximale susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints.

L'enveloppe budgétaire maximale mensuelle pour le Maire et 4 Adjoints s'élève à 5 804,88 € bruts.

Il est proposé d'attribuer au Maire, aux 4 Adjoints et aux 10 conseillers municipaux des indemnités de fonctions, conformément à la réglementation en vigueur et de fixer leurs taux et leurs montants bruts mensuels comme suit :

QUALITÉ	Taux retenu	Indemnité retenue
Maire	40%	1 644,21
Adjoints (4)	14%	575,47
Conseillers municipaux (10)	0,3%	12,33
Total	Maire + 4 adjoints + 10 conseillers	4 068,39

Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 1 blanc, 1 contre, décide d'approuver cette délibération

► Création des commissions municipales permanentes et désignation de leurs membres

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser la constitution des commissions d'instruction permanentes suivantes :

Commission "Enfance, Jeunesse"

- Gestion opérationnelle du personnel exerçant au sein de l'école publique de Saint Fiacre
- Affaires scolaires et périscolaires (restaurant

scolaire et accueil périscolaire)

- Enfance

- Famille

- Transports scolaires et publics

- Jeunesse

Commission "Urbanisme, Patrimoine et Environnement"

- Urbanisme (instruction des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, renseignement d'urbanisme et déclaration d'intention d'aliéner)

- Gestion de la voirie, des trottoirs et des busages

- Suivi des contrats d'entretien et de sécurité des bâtiments et espaces publics

- Gestion des réseaux d'eau et assainissement

- Environnement, espaces verts et espaces naturels

- Gestion du matériel

- Entretien du cimetière

- Vie économique

- Patrimoine et tourisme

- Gestion opérationnelle du personnel technique communal

- Autorisations de passage des manifestations sur le territoire communal

Commission "Communication, Animation et Aînés"

- Communication (gestion des supports, etc.)

- Aînés

- Affaires sociales

- Vie associative

- Animations municipales

- Commerces

Commission "Projets, Finances"

- Suivi de projets (investissements estimés à plus de 10.000,00 €)

- Marchés publics (Appel d'offres, consultations sans formalités préalables et procédures adaptées)

- Politique fiscale et tarifaire

- Recherche des modes de financement

- Assurances

- Maîtrise des énergies

- Gestion des réseaux électriques et téléphoniques

- Gestion des chemins doux

En dehors du Maire, qui est président de droit de chacune de ces commissions, il est proposé de désigner les membres par commission, comme suit :

Commission "Enfance, Jeunesse" :

- Gaëlle GOURVES (1^{er} adjointe)

- Florence FRANCHETEAU

- Adrien BEL

- Maillys HILARY

Commission "Urbanisme, Patrimoine et Environnement" :

- Pascal DABIN (2^e adjoint)

- Maillys HILARY

- Damien ROBERT

- Romain ROUSSEAU

Commission "Communication, Animation et Aînés" :

- Sandrine BOUCHEREAU (3^e adjointe)

- Régine POIRON

- Gaël LEGER

- Marie GOISET

Commission "Projets, Finances" :

- Vincent LHOPITAL (4^e adjoint)

- Florent MATELOT

- Yohann CHAMBOLLE

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

► Délégués du Conseil municipal au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il est proposé de déléguer compétence au Maire pour les attributions suivantes prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget. La délégation est limitée aux emprunts à taux fixe.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- D'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier,
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 euros afin d'optimiser les conditions de gestion de la trésorerie de la commune de Saint Fiacre, Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif), et facultativement dans les procédures adaptées.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO comprend le Maire ou son représentant et trois membres du conseil municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne :

Membres titulaires : Nicolas Deroche, Pascal Dabin, Vincent Lhopital, Yohann Chambolle
Membres suppléants : Florent Matelot, Damien Robert Adrien Bel

► Désignation des membres de TE44 (Territoire d'Énergie 44)

TE44 est une structure de coopération intercommunale, composée de 180 communes et 14 intercommunalités du département de Loire-Atlantique.

En qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, TE44 est l'acteur public référent des énergies au service des collectivités locales.

A ce titre, TE44 est propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz en lieu et place des communes, réalise une part de la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux électriques, est compétent en matière d'éclairage public et de génie civil des réseaux téléphoniques et accompagne les acteurs du territoire dans la transition énergétique.

La commune doit désigner deux représentants pour siéger au sein d'un collège électoral. Ce collège électoral, se réunira prochainement et désignera à son tour un délégué titulaire et un suppléant au comité du syndicat départemental pour représenter Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Il convient en conséquence de désigner 2 représentants (1 titulaire + 1 suppléant) pour faire partie d'un collège électoral.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne :

Titulaire : Romain Rousseau
Suppléant : Yohann Chambolle

► Désignation du référent Tempête auprès d'Enedis

Désigné par le maire, le référent aléas climatiques (anciennement « référent tempête ») est le contact d'Enedis, pour être un relai d'information au cœur du dispositif de gestion de crise.

Son rôle en cas d'aléas climatiques est notamment de :

- Garantir un contact direct et opérationnel avec Enedis pour chaque collectivité.
- Faciliter la localisation d'anomalies sur le réseau.
- Être le relai des messages de prévention et de sécurités vis-à-vis du risque électrique.

Il est proposé au Conseil municipal de suivre l'avis de M. Le Maire qui désigne Mme Marie Goiset référente aléas climatiques.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Désignation des délégués CLIC (Centre Local d'Information & de Coordination) - Vallée de Clisson Sèvre & Maine

Le CLIC « Vallée de Clisson Sèvre et Maine » apporte un service de qualité aux personnes de plus de 60 ans sur les 16 communes de notre Agglo, aidant au maintien à domicile de nos Aînés dans les meilleures conditions possibles.

Le CLIC est une association « loi 1901 » dirigée par des bénévoles, et soutenue financièrement par les collectivités territoriales : Agglo et Département.

Le Conseil d'administration est composé de 3 collèges, dont celui des élus du territoire. Aussi, il appartient à la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine de désigner au sein de son conseil, un titulaire et un suppléant, pour y représenter la commune.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne :

Titulaire : Régine Poiron
Suppléante : Marie Goiset

► Désignation des délégués Mission Locale - Maison intercommunale de l'emploi

Les statuts de la Mission Locale du Vignoble Nantais prévoient que chaque commune du territoire désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant. Ces représentants siègent à l'Assemblée Générale de la Mission Locale au sein du 1^{er} collège avec voix délibérative.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne :

Titulaire : Sandrine Bouchereau
Suppléant : Régine Poiron

► Désignation du représentant de la commune à Loire- Atlantique Développement SPL (Société Publique Locale)

L'agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement composée de Loire-Atlantique Développement SELA (LAD-SELA), Loire-Atlantique Développement-SPL (LAD-SPL) et du conseil en Architecture d'urbanisme et environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44), accompagne au quotidien de nombreuses collectivités dans le département.

Plus particulièrement, LAD-SPL assiste le département et les 17 établissements de coopération intercommunale (EPCI) pour la conception, la réalisation, le suivi et la valorisation de la rédaction des projets de développement urbain, touristique, économique et environnemental.

L'Agence est sollicitée par des communes ou des groupements de collectivités autres que les EPCI déjà actionnaires pour les conseiller, les accompagner dans la réalisation d'études ou réaliser pour leur compte des équipements publics.

Le conseil d'administration de LAD-SPL a validé le 23 mai 2018 la proposition d'ouvrir son capital aux communes et groupements de collectivités précités.

Par délibération en date du 15 octobre 2018, la commune de Saint-Fiacre a décidé de l'acquisition de 3 actions (valeur nominale de 100 € chacune) de LAD-SPL auprès du Département de Loire-Atlantique pour devenir actionnaire au sein du capital de cette SPL pour une valeur totale de 300 €.

Pour cette nouvelle mandature, il appartient à la commune de désigner un représentant au sein de l'assemblée spéciale du LAD-SPL et de l'autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne : Yohann Chambolle

► Désignation du correspondant Défense

La commune est amenée à désigner un correspondant Défense parmi les membres du conseil municipal. Cet élu sera l'interlocuteur privilégié du ministère de la Défense, mais aussi le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense. En tant qu'interface au service du lien armée-nation, ce correspondant défense devra être en mesure de renseigner tous les jeunes de la commune dans trois domaines majeurs :

- Le parcours citoyen qui comprend l'enseignement de la défense en classes de collège et de lycée, le recensement et la journée défense citoyenneté,
 - Les activités proposées par la défense, dont notamment le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire,
 - Le devoir de solidarité et de mémoire.
- A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne : Pascal Dabin

► Désignation du référent de la politique de sécurité routière auprès de la Préfecture

La sécurité routière est une grande cause nationale. Les principaux enjeux concernent notamment la vitesse, la conduite sous l'emprise de l'alcool et la sécurité des jeunes et des seniors.

Ainsi, le Préfet demande à chaque conseil municipal de désigner en son sein un élu qui sera le référent "sécurité routière" :

- être l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière,
- diffuser la culture "sécurité routière" dans la commune,
- animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune,
- mobiliser les acteurs locaux,
- participer au réseau des élus référents "sécurité routière"

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne : Romain Rousseau.

► Désignation du référent auprès de SEMES (Sèvre & Maine Emploi et Solidarité)

Conventionnée comme structure d'insertion par l'activité économique, le SEMES a deux activités :

- une association intermédiaire (plus de 200 personnes par an sur des postes variés : ménage, entretien des jardins, aide en collectivité, ...).
- un chantier d'insertion en entretien des espaces naturels.

Le SEMES souhaite disposer d'un référent par commune.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne M. Adrien BEL.

► Désignation d'un représentant pour siéger au Conseil d'Administration du Comité de

jumelage

L'association « Comité de jumelage de Saint-Fiacre-sur-Maine », dont la création a été publiée au JO des Associations le 19/12/2015, prévoit dans ses statuts que soient membres de droit du conseil d'administration, le maire de la commune et un représentant du Conseil Municipal désigné en séance par celui-ci.

Il convient en conséquence de désigner un représentant du conseil pour siéger au sein du conseil d'administration de ladite association. A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne : Régine POIRON

► Demande de subvention FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance & de la Radicalisation) - Projet École

La Préfecture de Loire-Atlantique a fait part à la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine du lancement dans sa version 2026 de l'appel à projet FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance & de la Radicalisation). La commune pourrait prétendre à bénéficier du Programme S – Sécurisation des Écoles dans le cadre de la rénovation de l'école publique du Chat Perché. Le taux de subvention applicable au financement des actions ne peut dépasser 50% du coût de chaque projet. Par conséquent, seuls les dossiers présentant des garanties de cofinancement peuvent être validés lors du comité de programmation.

Ainsi, la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, pourrait prétendre à une subvention maximale de 44 990.00 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention maximale de 44 990.00 € HT (Hors Taxe) à répartir sur les 3 années à venir de réalisation des travaux de sécurisation de l'école publique du Chat Perché et de l'accueil périscolaire au titre du dispositif proposé par la Préfecture de Loire-Atlantique nommé « appel à projet FIPDR, Programme S - Sécurisation des Écoles ».

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

► Taux de fiscalité 2026

Au regard du contexte économique inflationniste, il est proposé d'augmenter le taux de fiscalité à hauteur de 2 % pour l'année 2026, pour le foncier bâti, le foncier non bâti, et la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de 2026 comme suit :

Taxes	Taux 2025	Taux 2026
Taxe sur le Foncier Bâti	35,72 %	36,43 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	50,27 %	51,28 %
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires	17,57 %	17,92 %

Cette proposition est adoptée avec 14 voix pour et 1 abstention

► Budget primitif Budget principal 2026

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de 2 242 130,84 €.

Dépenses de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	271 725,67
012 - Frais de personnel	446 500,00
014 - Atténuation de produits	5 445,52
65 - Autres ch. de gestion courante	555 120,44
66 - Charges financières	9 824,89
67 - Charges exceptionnelles	250,00
Total des dépenses réelles	1 288 866,52
023 - Virement section d'investissement	950 464,32
042 - Opérations d'ordre	2 800,00
Total Général	2 242 130,84

Recettes de fonctionnement	
70 - Produits services et domaine	128 600,00
73 - Impôts et taxes	641 433,00
74 - Dotations, subventions et participations	193 414,00
75 - Autres produits de gestion courante	5 500,00
77 - Produits exceptionnels	-
Total des recettes réelles	968 947,00
002 - Excédent de fonctionnement n-1	1 273 183,84
Total Général	2 242 130,84

En section d'investissement, le budget s'équilibre 1 223 174,65 €.

Dépenses d'investissement	
216 - Capital Emprunts	52 840,71
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00
23 - Immobilisations en cours	1 140 333,94
Total des dépenses réelles	1 223 174,65
001 - Déficit d'invest n-1	-
Total Général	1 223 174,65

Recettes d'investissement	
10 - Dotations, fonds divers, réserves	-
13 - Subventions d'investissement	136 400,00
16 - Capital Emprunts	-
Total des recettes réelles	136 400,00
001 - Excédent de fonctionnement n-1	133 510,33
021 - Virement section de fonctionnement	950 464,32
040 - Opérations d'ordre	2 800,00
Total Général	1 223 174,65

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Budget primitif Budget annexe Commerce Boucherie 2026

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de 4 476,82 €.

CONSIDÉRANT que le résultat de la section de fonctionnement 2025 du budget lotissement ne peut être affecté à la section d'investissement afin de combler son déficit, et ce dans une logique contraire aux autres budgets pour lesquels il s'agit d'une obligation,

En section de fonctionnement, le budget est en suréquilibre à la somme de 253 484,67 € en dépenses et à la somme de 330 175,04 € en recettes.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à la somme de 253 484,67 €.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Au terme de la loi, la commission communale des impôts directs (CCID) est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. La CCID est composée, dans

les communes de moins de 2 000 habitants, de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, Président, et six commissaires. Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions, dressée par le conseil municipal ; la liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants. En dehors du Maire qui assurera la présidence la CCID, il est proposé de présenter au directeur des services fiscaux la liste des commissaires titulaires et suppléants (consultable en ligne). Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Désignation des membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion. Présidé de droit par le Maire, le conseil d'administration du C.C.A.S. comprend en nombre égal des membres désignés par le conseil municipal en son sein et des membres nommées par le Maire parmi la société civile, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum en plus du Maire. Il est proposé de composer le conseil d'administration de 5 membres élus par le conseil municipal et de 5 membres nommés par le maire par arrêté. A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal valide la liste la liste des membres élus suivants : Sandrine Bouchereau ; Régine Poiron ; Gaël Leger ; Marie Goiset ; Pascal Dabin.

► Désignation des membres de la CCLE (Commission de Contrôle de la Liste Électorale)

Dans chaque commune, une commission de contrôle de la liste électorale est constituée. Elle s'assure de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent. La commission se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin. La commission se compose de trois membres :
- un conseiller municipal,
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département,
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance. Il est proposé de désigner M. Adrien BEL. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.



SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2026

► Désignation des délégués du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

Par délibération du 07 avril 2026 n°2026-34, la commune a désigné les délégués CLIC - Vallée de Clisson Sèvre & Maine. Suite à l'installation du Conseil Communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, le Maire de Saint Fiacre sur Maine s'est vu confier la délégation du Contrat Local de Santé (CLS) et de la qualité de vie des Aînés. A ce titre, M. Nicolas Deroche doit être naturellement désigné comme délégué du CLIC. Le Conseil municipal est invité à se prononcer à nouveau sur la nomination d'un membre titulaire et un membre suppléant du CLIC afin d'y représenter la commune. A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve la désignation de Nicolas Deroche en tant que membre titulaire et Régine Poiron en tant que membre suppléante.

► Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, qui suit les transferts de compétences des Communes à la Communauté d'agglomération. Le principe d'évaluation des charges transférées est fixé par le Code général des impôts afin de permettre à l'EPCI de bénéficier des moyens financiers nécessaires à l'exercice des compétences transférées. Par délibération en date du 05 mai 2026, Clisson Sèvre et Maine Agglo a créé la CLECT et fixé sa composition comme suit : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour chaque commune membre. A l'unanimité des membres présents ou représentés le Conseil municipal approuve la désignation de Florent MATELOT en tant que membre titulaire et Nicolas DEROCHE en tant que membre suppléant.

► Marché École Lot 16 Avenant n°1

Vu la délibération en date du 15 décembre 2025 n°2025-67 approuvant l'attribution du marché de travaux "Electricité CFO-CFA" à la société BLI dans le cadre de la rénovation de l'école publique communale, Considérant que le montant initial du marché susvisé s'élevait à 160 188.95 € HT (Hors Taxe), Considérant que des prestations supplémentaires ne figurant pas dans le contrat initial sont devenus nécessaires et indispensables à la bonne exécution du projet, et, qu'au sens de l'article R2194-2 du Code des marchés publics, le changement de

contractant s'avère impossible, Considérant que, par ailleurs, la modification du contrat entraînée par l'avenant est de faible montant respectant ainsi les seuils européens applicables, et la limite prévue à l'article R2194-8 de 15% pour les marchés de travaux, Considérant que ces travaux complémentaires rendus nécessaires par l'obligation réglementaire de mise en conformité du système PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) de mise en sûreté des élèves et du personnel de l'école, d'un montant de 13 199.00 € HT, nécessitent de passer un avenant au marché initial, Il est proposé au Conseil municipal :
- d'approuver l'avenant n°1 d'un montant de 13 199 € HT au marché CFA-CFO conclu avec la société BLI dans le cadre des travaux de rénovation de l'école publique du Chat perché,
- de préciser que le pourcentage d'écart introduit au marché initial s'élève à 8.24 % portant le montant du nouveau marché à 173 387.95 € HT,
- d'autoriser M. Le Maire à signer ledit avenant n°1 et toutes pièces nécessaires à la bonne exécution des travaux mentionnés au devis qui y est annexé. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Adoption des tarifs accueil périscolaire et restaurant scolaire Année scolaire 2026/2027

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027, Le Conseil Municipal décide avec 13 voix Pour et 2 Abstentions :
- de fixer l'augmentation des tarifs à hauteur de 2% (suivant taux inflation)
- de fixer les tarifs ci-dessous, pour une application au 1^{er} septembre 2026 :

TARIFS TAUX D'EFFORT			
Activités	Tarif min. (tarif plancher)	Tarif max. (tarif plafond)	Taux d'effort appliqué
Repas restaurant scolaire	3.35 €	5.79 €	0.456 %
Accueil périscolaire (1/4 d'heure)	0.46 €	1.13 €	0.054 %
TARIFS FIXES			
Panier repas parents (PAI)	1.63 €		
Repas adulte	8.55 €		
Goûter (prix coûtant)	0,60 €		

► Adoption des règlements du restaurant scolaire et accueil périscolaire 2026/2027

Vu la délibération en date du 1^{er} juin 2026 n°2026-66 approuvant l'évolution tarifaire des services périscolaires à compter de l'année scolaire 2026-2027, Considérant qu'il convient de modifier en ce sens les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire d'une part et de la restauration scolaire d'autre part, Le Conseil Municipal décide d'approuver les règlements annexés à la présente délibération pour l'année scolaire 2026/2027.

► Cession parcellaire communale - Tarification

Vu la délibération n°2020-60 en date du 12

octobre 2020 portant tarification des biens communaux et délaissés,
Vu l'Article L3111-1 du C.G.C.T prescrivant l'inaliénabilité et imprescriptibilité du domaine public communal,

Vu l'Article L3112-4 du C.G.C.T disposant qu'un bien relevant du domaine public peut faire l'objet d'une promesse de vente ou d'attribution d'un droit réel civil dès lors que la désaffectation du bien concerné est décidée par l'autorité administrative compétente et que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation permettant le déclassement ne prenne effet que dans un délai fixé par la promesse,

Il est proposé le tableau suivant établissant une base de prix applicables aux différents zonages du PLU de Saint-Fiacre-sur-Maine, tout en tenant compte de la constructibilité et du potentiel de valeur ajoutée induite par ces acquisitions au profit de particuliers :

- Zones UA, UB, UC, Ah : 60 € / m²

- Zone AU : 40 € / m²

- Zones A et N : 1€ / m²

Chaque projet de cession devra définir l'utilisation de l'espace cédé. Si le conseil municipal le juge nécessaire, il pourra être appliqué une protection, inscrite dans l'acte, visant à maintenir l'utilisation projetée.

Les frais d'acte, de relevé topographique et de bornage si nécessaire seront à la charge de l'acquéreur

Le Conseil municipal décide avec 14 Pour et 1 Abstention d'approuver la nouvelle tarification.

► Plan Local d'Urbanisme (PLU) Lancement d'une étude

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé le 18 novembre 2013. Le PLU a ensuite été modifié le 17 novembre 2014 (modification n° 1), le 05 avril 2019 (modification n°2) et le 16 octobre 2023 (modification n° 3).

Considérant qu'il y a intérêt pour la commune de procéder à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme afin :

- D'intégrer les évolutions législatives et réglementaires récentes en matière d'urbanisme, d'environnement, de transition écologique et de sobriété foncière,
- De prendre en compte les objectifs de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles, et forestiers issus de la loi Climat et Résilience,

- D'assurer la compatibilité du document avec le SCOT3 du Pays du Vignoble Nantais adopté le 15 décembre 2025,

- De prendre en compte les orientations du futur Programme Local de l'Habitat de Clisson Sèvre & Maine Agglo' en cours d'élaboration, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'intégralité du territoire de la commune de Saint Fiacre sur Maine, conformément aux articles L.153-31 et suivants, et L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme,

- De fixer les objectifs poursuivis comme suit :
- Adapter le document d'urbanisme aux évolutions législatives et réglementaires récentes en matière d'urbanisme, d'environnement, de transition écologique et

de sobriété foncière issus de la loi Climat et Résilience,

- Inscrire le développement communal dans les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols et de maîtrise de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers,

- Organiser l'utilisation de l'espace pour maintenir sa vocation viticole principale tout en offrant à la population des lieux de vie de qualité,

- Favoriser un développement résidentiel maîtrisé prioritairement au sein de l'enveloppe urbaine existante afin de préserver les espaces agricoles et viticoles

- Préserver l'identité paysagère de la commune et la qualité de son cadre de vie,

- Favoriser un développement harmonieux et durable du territoire en matière d'environnement et de développement économique, en veillant à l'adaptation climatique par la gestion des eaux pluviales, la lutte contre les îlots de chaleur, la performance énergétique, les mobilités durables afin d'atteindre la résilience territoriale.

- Prendre en compte les projets d'évolution des bâtiments d'exploitation viticole,

- Favoriser les mobilités actives et les modes de déplacements alternatifs à l'automobile,

- Préserver les espaces naturels, la biodiversité et les continuités écologiques,

- Prendre en compte les risques naturels, ainsi que les enjeux liés au changement climatique.

- De Définir les objectifs de la concertation : SENSIBILISER la population aux enjeux du territoire et aux évolutions du projet communal,

- Permettre à la population de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure sur les travaux de révision du PLU,
- Favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des habitants, des acteurs locaux et des personnes concernées.

- De fixer les modalités de concertation avec le public suivantes conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code l'urbanisme :

- Procéder à l'organisation d'au moins deux réunions publiques aux principales étapes de la procédure, notamment avant le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

- Mettre à disposition en mairie un registre destiné à accueillir les observations et propositions du public pendant toute la durée de l'élaboration du projet,

- Mettre en place une exposition évolutive accessible au public en mairie pendant toute la procédure,

- Publier régulièrement dans les supports de communication municipaux (Pierre à Beurre, Magazine Municipal et sur le site Internet de la commune).

- D'inscrire, conformément à l'article L.132-15 et L.132-16 du Code de l'Urbanisme, au budget communal, les dépenses relatives aux études destinées à la révision du PLU,

- De solliciter toute subvention ou aide financière susceptible d'être accordée, afin de compenser les charges qui résultent des études destinées à la révision du PLU,

- D'autoriser M. le Maire à signer tous actes, conventions, contrats ou avenants, nécessaires à la conduite de la procédure, notamment pour désigner, après consultation, un ou plusieurs cabinets d'études chargés de réaliser les études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

- D'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre les modalités d'information et de concertation fixés ci-dessus.

Conformément aux articles L.153-11, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, seront associées les Personnes Publiques Associées suivantes : l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLH, la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture, l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du SCOT, l'autorité organisatrice prévue à l'article L.1231-1 du Code des Transports. La présente délibération leur sera notifiée, ainsi qu'aux maires des communes limitrophes, à l'INAO et au Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine de Loire-Atlantique.

Les Personnes Publiques Associées peuvent demander à être consultées, sur leur demande, au cours de la Révision générale du PLU.

Les associations locales d'usagers ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L.252-1 du Code Rural peuvent également être consultées, à leur demande.

Par ailleurs, Monsieur le Maire peut recueillir l'avis de tout organisme ou association compétent en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacement.

Conformément aux articles R.153-20 à R.153-22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet de modalités de publicité suivantes :

Affichage en Mairie pendant un mois,

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier relatif à la Révision générale du Plan Local d'Urbanisme peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Retrouvez
l'intégralité des
délibérations du
conseil municipal sur :
www.saint-fiacre-sur-maine.fr



Projet rénovation de l'école du Chat Perché **Les travaux ont commencé !**

Au centre de la vie de la commune, l'école publique du Chat Perché a entamé sa mue.

Né de la convergence de plusieurs besoins impératifs pour son confort et son attractivité, le projet a été réfléchi, construit et lancé par la précédente équipe municipale. Les objectifs et enjeux principaux de cette rénovation sont :

- **La rénovation du système de production de chaleur**, pour remplacer la chaudière au fioul par une pompe à chaleur couplée à la géothermie.
- **L'isolation thermique des bâtiments**, pour participer à la sobriété énergétique et au confort des utilisateurs.
- **La renaturation des cours** : aujourd'hui arides et manquant d'ombre, l'objectif de cette renaturation permettra un verdissement et une réorganisation des espaces.
- **La création d'une salle de motricité**, en prolongement du périscolaire, qui pourra permettre d'accueillir une partie des enfants du périscolaire lorsque celui-ci est engorgé.
- Mais aussi : la mise à niveau du système central d'alarme PPMS, la pose de panneaux solaires, et bien d'autres éléments...

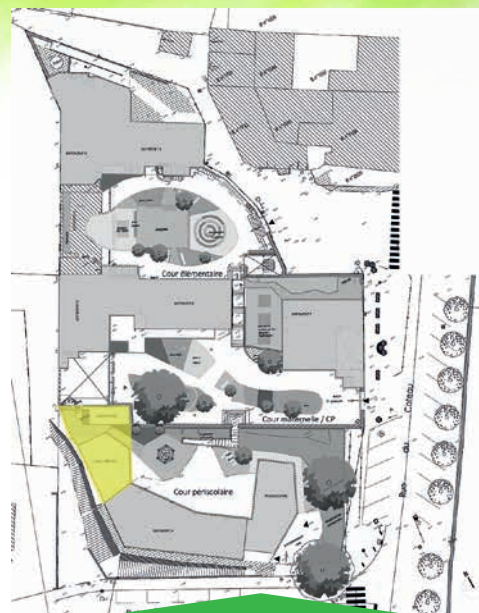
De nombreuses subventions ont été demandées pour aider la commune à financer ce projet d'ampleur, qui se déroulera sur 3 ans, jusqu'en 2028.

Il y a déjà du changement autour du périscolaire avec le montage du nouveau bâtiment classe et du local pompe à chaleur, mais les choses sérieuses commenceront cet été avec la réalisation de tranchée pour les différentes énergies et fluides, ainsi que les forages pour la géothermie.

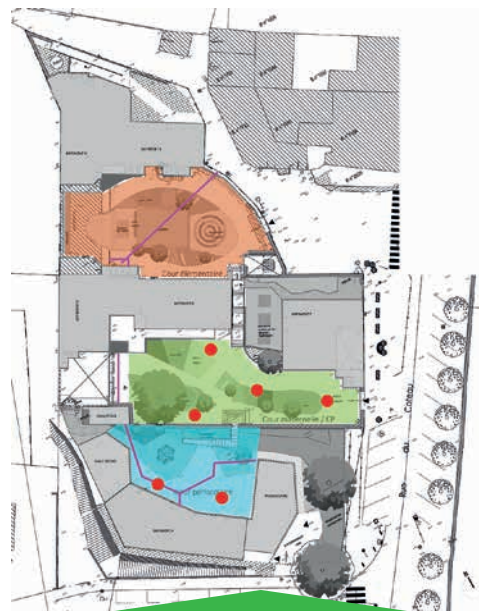
En septembre, c'est la salle de motricité qui sortira de terre, avec probablement quelques aménagements pour l'accès à l'accueil périscolaire.

En décembre, ce sera au tour de la rénovation des classes de maternelle et CP/CE1. Pour cela, les classes s'installeront temporairement dans des locaux flambant neufs créés autour du périscolaire.

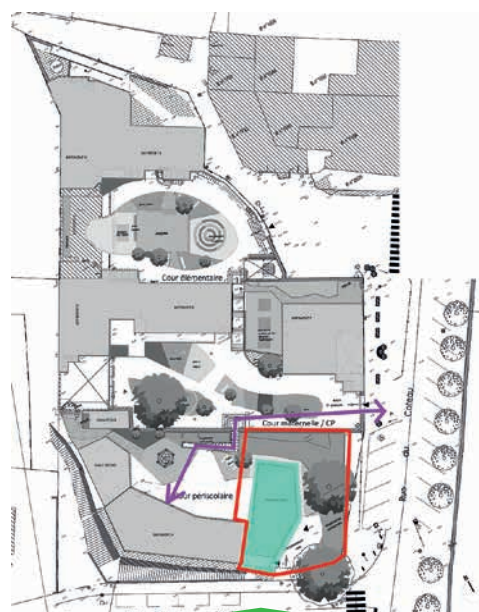
Une attention particulière est portée à ce que le chantier impacte le moins possible les usagers de l'école et les riverains. Si vous êtes témoin ou avez connaissance de la moindre difficulté, n'hésitez pas à contacter la Mairie pour nous en informer.



Aujourd'hui



Juillet - Août



Septembre - Décembre



Les commissions municipales

A la suite des élections, le nouveau Conseil Municipal a créé quatre commissions chargées de gérer les affaires de la commune.

Commission "Enfance, Jeunesse"



Gaëlle GOURVES (1^{ère} Adjointe) - Mailys HILARY - Florence FRANCHETEAU, Adrien BEL

Objectifs de la commission :

La commission École, Enfance et Jeunesse centre sa mission sur les projets et actions en faveur des enfants et des jeunes de la commune.

Ces prochaines années, elle s'est donnée pour objectif de veiller à conserver un cadre d'apprentissage adapté et accueillant pour les élèves et les équipes éducatives pendant les travaux de réhabilitation de l'école du Chat Perché.

Elle accompagne les services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire dans leur fonctionnement, essentiels au quotidien des familles.

Enfin, la commission souhaite, au cours de ce mandat, soutenir également les jeunes collégiens et lycéens dans leurs activités sur la commune, en favorisant les initiatives, les temps de rencontre et les projets contribuant à leur épanouissement et à leur engagement dans la vie locale.

Délégations :

- Gestion opérationnelle du personnel exerçant au sein de l'école publique de Saint Fiacre
- Affaires scolaires et périscolaires (restaurant scolaire et accueil périscolaire)
- Enfance
- Famille
- Transports scolaires et publics
- Jeunesse

Commission "Urbanisme, Patrimoine et Environnement"



(à partir du haut) Mailys HILARY - Pascal DABIN (Adjoint) - Damien ROBERT, Romain ROUSSEAU

Objectifs de la commission :

L'une des grandes missions de la commission Urbanisme, Patrimoine et Environnement au cours de ce mandat sera d'imaginer la commune de demain à travers la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Son objectif est également de veiller à sécuriser les déplacements sur l'ensemble du territoire communal.

La commission souhaite s'investir pour sensibiliser les populations autour d'un environnement vert et durable, ainsi qu'à valoriser et protéger la viticulture locale.

Enfin, la commission s'engage à entretenir régulièrement le patrimoine communal et les installations sportives.

Délégations :

- Urbanisme (instruction des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, renseignement d'urbanisme et déclaration d'intention d'aliéner)
- Gestion de la voirie, des trottoirs et des busages
- Suivi des contrats d'entretien et de sécurité des bâtiments et espaces publics
- Gestion des réseaux d'eau et assainissement
- Environnement, espaces verts et espaces naturels
- Gestion du matériel
- Entretien du cimetière
- Vie économique
- Patrimoine et tourisme
- Gestion opérationnelle du personnel technique communal
- Autorisations de passage des manifestations sur le territoire communal

Commission “Communication, Animation et Aînés”



Gaël LEGER - Marie GOÏSET - Sandrine BOUCHEREAU (Adjointe)
- Régine POIRON

Objectifs de la commission :

La commission Communication, Animations, Aînés souhaite œuvrer pour renforcer le lien social et intergénérationnel, en développant des espaces de rencontres, pour favoriser le vivre ensemble et accompagner les initiatives. Elle aura pour objectif de soutenir et mettre en valeur les associations et leurs actions. Elle souhaite également valoriser le patrimoine culturel et naturel de la commune, au travers d'événements ou de communications ciblées. Par ailleurs, la commission développera la concertation avec les habitants, notamment en mettant en place un appel à projets participatifs. Enfin, elle jouera un rôle dans l'accompagnement des commerces de proximité et travaillera sur le devenir du commerce communal vacant, pour lequel une réflexion est en cours et devrait voir des avancées au cours des prochains mois.

Délégations :

- › Communication
- › Aînés
- › Affaires sociales
- › Vie associative
- › Animations municipales
- › Commerces

Commission “Finances, Projets, Energie”



Romain ROUSSEAU - Yohann CHAMBOLLE
Vincent LHOPITAL (Adjoint) - Florent MATELOT

Objectifs de la commission :

Une grande partie du mandat sera consacrée à mener à son terme le projet de réhabilitation de l'école en site occupé, en veillant au confort des usagers et au respect des coûts.

La commission Projets, Finances travaillera en parallèle pour étendre le réseau de déplacements doux afin de faciliter les mobilités. Elle œuvrera pour tendre vers la neutralité énergétique des bâtiments et équipements, et s'attachera à développer les services numériques municipaux, pour faciliter et sécuriser les échanges de données.

Enfin, l'un des objectifs principaux de la commission sera de maintenir un budget communal équilibré et préserver ainsi l'autonomie financière de la collectivité.

Délégations :

- › Suivi de projets (investissements estimés à plus de 10.000,00 €)
- › Marchés publics (Appel d'offres, consultations sans formalités préalables et procédures adaptées)
- › Politique fiscale et tarifaire
- › Recherche des modes de financement
- › Assurances
- › Maîtrise des énergies
- › Gestion des réseaux électriques et téléphoniques
- › Gestion des chemins doux



Le Maire et les Adjoints :
(de gauche à droite)
Pascal DABIN, Sandrine BOUCHEREAU,
Nicolas DEROCHE, Gaëlle GOURVES,
Vincent LHOPITAL.

Recensement citoyen obligatoire

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant leur anniversaire. Ils se présentent à la Mairie du domicile, munis de leur carte d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

Attention : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. (Dossier auto-école, inscription au Baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro..., volontariat sapeur-pompier, concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la Gendarmerie,...). Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans 3 mois environ, et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.

SEMES

Employeur solidaire du Vignoble Nantais

Nos prestations de services

SEMES est une association composée de trois services.

SEMES SERVICES : Nous mettons à disposition du personnel auprès des acteurs économiques locaux (entreprises, associations, collectivités et particuliers), sur différentes missions et domaines d'activités. Nous proposons des missions liées à la restauration collective, à l'encadrement des enfants, au nettoyage, à la production. Mais nous proposons aussi des missions d'espace vert, et de nombreux autres postes, qui ne nécessitent aucune qualification.

SEMES NATURE : Les missions consistent à l'entretien des espaces en milieux naturels ; le débroussaillage, le désherbage de parcelles, l'entretien des abords des cours d'eau, la taille des végétaux, le paillage des massifs extérieurs, le démontage de vignes, l'entretien des sentiers de randonnées et des bassins d'orage. Un encadrant technique est présent pour transmettre les techniques de travail et accompagner les salariés.

SEMES VALORISE : En équipe, les salariés collectent des déchets cartons, papiers, plastiques auprès de nos clients lors des tournées de ramassage. Après la collecte, ils trient la matière en atelier. Parfois, ils effectuent des travaux de débarras de maisons ou de mobiliers professionnels ainsi que de la destruction d'archives. Un encadrant technique est présent pour transmettre les techniques de travail et accompagner les salariés.

Trouver un emploi avec accompagnement, c'est possible grâce à SEMES.

À la recherche d'un emploi près de chez vous ?

SEMES intervient sur le Vignoble Nantais et propose des missions de travail, diversifiées.

En rejoignant SEMES, vous bénéficiez non seulement d'une activité professionnelle rémunérée, mais aussi d'un accompagnement personnalisé pour préparer votre avenir :

- entretien individuel, pour mieux vous connaître, identifier vos besoins, échanger sur les missions effectuées, définir un projet professionnel, aider à la recherche d'emploi
- ateliers collectifs, accessibles gratuitement, sur des thèmes variés : confiance en soi, mobilité, santé, nutrition, budget, sans oublier des ateliers de recherche d'emploi et des formations
- visites et mises en relation avec des employeurs

L'objectif : Vous permettre de construire un projet professionnel durable.

Que vous soyez en recherche d'emploi, en reconversion ou que vous souhaitiez simplement reprendre contact avec le monde du travail, vous pouvez :

- **formuler une demande** auprès de votre conseiller emploi (France Travail, Mission Locale, Unité Emploi)
- **nous contacter par téléphone : 07 84 99 20 34** ou par mail : aigrefeuille@semes-44.fr



**BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU
RECENSEMENT**

OBLIGATION LÉGALE

Toutes les informations ici

POUR QUI ?
Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?
Grâce au recensement :
• inscription d'office sur les listes électorales
• convocation en **JDC**
• possibilité de s'inscrire aux concours et examens
• possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

POUR SUIVRE VOTRE ENGAGEMENT SUR

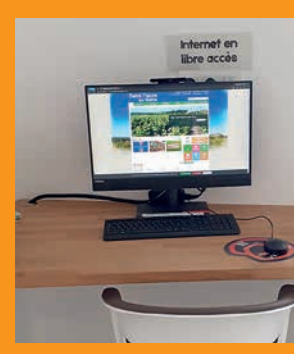
DÉFENSE +

Instagram @armees_jeunesse
LinkedIn Direction du service national et de la jeunesse
Twitter @DSNjeunesse
YouTube @GGArmées

Disponible sur l'App Store et Google Play

Un poste informatique en libre service à la mairie

Disponible à l'accueil de la mairie
Un accès internet en libre-service est à la disposition des habitants de la commune.



▶ Dématérialisation des actes administratifs

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la publication des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel est assurée sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Sont concernés :

- Les procès-verbaux de conseils municipaux
- Les arrêtés municipaux
- Les délibérations votées en conseil municipal.

Les actes sont ainsi publiés sur le site internet dans leur intégralité, sous format non modifiable et dans les conditions propres à en assurer la conservation.



▶ Rappel Arrêté préfectoral de Loire-Atlantique du 30/05/2024

Les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



INFOS PRATIQUES



Contacter la mairie

- **Affaires générales** (renseignements divers, location de la salle des Vignes, école, état civil ...) : accueil@saint-fiacre-sur-maine.fr
- **Urbanisme, demandes de travaux, renseignements cadastraux** : urbanisme-travaux@saint-fiacre-sur-maine.fr

Site internet > www.saint-fiacre-sur-maine.fr

Accès direct au "Portail Famille" pour inscrire et réserver les services de restauration et d'accueil périscolaire. Les parents faisant appel aux services du restaurant scolaire et d'accueil périscolaire de la commune de Saint Fiacre sur Maine peuvent effectuer leur règlement mensuel via tipi.budget.gouv.fr/

Formalités urbanisme

Renseignements et formalités disponibles sur le site de la commune. Pour contacter le service dédié (urbanisme, demandes de travaux, renseignements cadastraux) urbanisme-travaux@saint-fiacre-sur-maine.fr

▶ Intramuros



IntraMuros est une application gratuite pour se tenir informé de ce qui se passe à Saint Fiacre et aux alentours : événements, actualités, mais aussi points d'intérêt, alertes en direct... Toute l'info en une application pour bien vivre sur son territoire !



N'hésitez pas à vous rapprocher de l'accueil de la mairie pour avoir toutes les informations nécessaires au téléchargement de cette application gratuite et à son utilisation.

Disponible gratuitement sur Google Play et sur App Store

▶ Carte d'identité et passeport

Anticipez !

Pensez à vérifier la validité de votre titre d'identité pour être à même d'anticiper votre demande de renouvellement.

Comptez environ 8 semaines de délai pour l'obtention ou le renouvellement de votre carte d'identité ou de votre passeport.

C'est un délai moyen qui prend en compte la totalité de la procédure, soit le rendez-vous en mairie (équipé du dispositif de recueil) et le traitement du dossier en préfecture.

Votre mairie n'est pas équipée du dispositif mais se tient à votre écoute pour toute information à ce sujet.



Pour tout savoir :

Démarches en ligne pour la carte d'identité :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358

Démarches en ligne pour le passeport :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360



Ecole Publique



Remerciements

Nous tenons, comme chaque année, à remercier les représentants de parents d'élèves qui œuvrent pour l'école, les parents de l'amicale laïque qui se démènent pour les différentes manifestations et tout particulièrement la fête du « Pré du Pont » ainsi que tous les parents qui accompagnent les différents projets ou sorties.

Vous êtes nos meilleurs ambassadeurs !
Merci



Rythmes scolaires

Nous restons à 4 jours d'école l'an prochain.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30-12h et 14h-16h30

Il y a deux services de restauration scolaire :

> de 13h à 13h45 pour les CE1-CE2-CM1-CM2

> de 12h à 12h45 pour les PS-MS-GS-CP

Sieste dès 13h pour les maternelles.

Les enseignants assurent les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sur le temps du midi.

L'accueil périscolaire est ouvert le matin dès 7h30 et le soir de 16h30 à 18h45.

De beaux changements pour l'école !

Les travaux de rénovation ont débuté. L'école se transforme pour de meilleures conditions d'accueil ! Au programme, chauffage par géothermie, isolation contre le froid et le chaud, création d'une salle de motricité jouxtant le périscolaire et création d'une classe externalisée. Il ne faut pas oublier non plus la végétalisation des cours ! Il faudra être patient car les travaux s'étaleront sur trois ans.

Voyage d'une goutte d'eau

C'est le spectacle chant choral que nous ont présenté les élèves de l'école du CP au CM2 cette année à la salle des Vignes ; un moment fort pour évoquer le travail fait autour du cycle de l'eau et de la protection de l'environnement par toutes les classes.

En parallèle, l'école concourt pour le prix organisé par SOS Loire Vivante, association qui se trouve au Puy en Velay et dont le travail consiste à faire découvrir le bassin versant de la Loire. Pour notre part, nous avons étudié la Maine et la Sèvre. Pour concourir, nous avons créé avec les élèves trois fresques sur ce thème : une réalisée par les PS-MS, une autre par les GS-CP-CE1 et la troisième par les CE2-CM1-CM2.

La structure

L'école accueille 115 élèves en cette fin d'année, pour cinq classes, et possède :

> une bibliothèque centre documentaire (BCD).

> un équipement informatique et une liaison internet à haut débit.

> un accueil périscolaire et un restaurant scolaire attenants à ses locaux.

L'école bénéficie également d'un gymnase et d'une salle municipale pour diverses activités.

Nous accueillons habituellement une classe externalisée, dépendant de l'institut Orens, qui comprend six élèves avec des troubles autistiques. Nous partageons nos récréations avec eux et même des petits moments de classe avec certains élèves. Durant les travaux, cette classe est accueillie dans une autre école.

Personnel intervenant au sein de l'école

L'équipe pédagogique est épaulée par :

> Des membres du réseau d'aide (psychologue scolaire, rééducatrice et maître E (aide à dominante pédagogique). Ils interviennent lorsque des élèves présentent des difficultés complexes ne pouvant pas être résolues par l'aide personnalisée.

> Une assistante d'éducation qui intervient auprès d'enfants en difficultés.



De nombreux projets menés tout au long de l'année

Des sorties

- Cordemais au centre Estuarium
- La maison du pêcheur à Passay
- Visite de l'usine de traitement des eaux à Basse Goulaine
- De nombreuses randonnées aux alentours pour découvrir la Maine, ses affluents et le confluent au château du Coing
- La visite du collège...

Des projets artistiques

- Théâtre, chant, spectacles avec CEP Party, le festival de Vallet

Des interventions en lien avec le sport et en partenariat avec les clubs locaux : natation à la piscine Aqua'Val Maine d'Aigrefeuille/Maine, projet football, projet handball, USEP, projet disc golf, séances de découverte du tennis

Des interventions en lien avec l'environnement : projet SOS Loire vivante avec l'étude du bassin versant de la Loire et le travail sur le cycle de l'eau

Des interventions citoyennes : différentes actions sont menées dans le cadre du passeport du civisme avec les CM2

Des interventions de prévention

- Les premiers secours
- L'attestation première éducation routière avec un travail sur le Savoir Rouler A Vélo
- Le permis internet pour les CM1 et CM2

Des projets solidaires

- Récupération de piles, cartouches d'encre LVL
- Vente solidaire des chocolats du cœur qui finance différents projets associatifs.

Le mot de la directrice

Comme vous avez pu l'entendre dans les médias, la démographie diminue et le nombre d'enfants inscrits à l'école diminue avec elle et ceci dans toutes les écoles. Nous avons une réelle inquiétude pour le maintien de notre cinquième classe pour la rentrée 2027. Pour la rentrée prochaine, il n'y aura pas de fermeture. Mais si les effectifs ne remontent pas, le risque de perte d'une classe pour la rentrée suivante est important. L'école est à mon sens le cœur d'un village. Si nous souhaitons maintenir cette énergie qui circule à travers nos différentes associations et notre village, nous avons besoin d'une école qui rassemble les jeunes familles. Nous avons besoin de toutes les inscriptions possibles pour maintenir notre cinquième classe dans les années à venir.

Inscriptions

Les parents désireux d'inscrire leur(s) enfant(s) devront prendre contact avec la mairie ; la directrice de l'école ne procédera à une admission qu'après présentation d'un certificat délivré en mairie.

Contact > Mme Morgane DEROCHE (directrice)
déchargée le vendredi - 02 40 54 81 67 - 06 08 09 59 55
École publique du Chat Perché
18, rue du coteau - 44690 Saint Fiacre sur Maine
Mail : ce.0440825h@ac-nantes.fr



Bonnes vacances !

- > Rentrée des enseignants **lundi 31 août 2026**
- > Rentrée des élèves **mardi 1er septembre 2026**

Amicale Laïque

L'amicale laïque de Saint Fiacre intervient en soutien auprès de l'école du Chat Perché.

Nos différentes actions permettent de donner un coup de pouce non négligeable à l'école que fréquentent nos enfants. Les sommes récoltées au travers de nos actions annuelles sont utilisées pour participer financièrement à l'USEP, faire une sortie scolaire ou encore acheter du matériel pour l'école. Et cela est faisable grâce à vous, soit à travers votre aide ponctuelle ou plus régulière. Nous organisons chaque année une fête de Noël, nous participons à la chorale de l'école et enfin nous mettons en place une fête de fin d'année scolaire au bord de la Maine à côté du terrain de foot. Nous sommes aussi partenaire avec le CDF lors de la Fiacraise par exemple. C'est l'occasion de se retrouver et de partager un repas ensemble.

Nous sommes une petite équipe dynamique et joyeuse et nous vous accueillerons avec plaisir si vous avez envie de vous investir avec nous.

En attendant la rentrée prochaine, nous souhaitons aux enfants de passer de belles vacances d'été et de revenir en pleine forme en septembre ! Nous les remercions aussi pour ces beaux moments partagés cette année. Un grand merci aussi à vous tous qui nous avez aidés !

Les 80 ans de l' Amicale Laïque

Huit décennies de dynamisme au cœur du village.

Lors de la fête de l'école, l'Amicale Laïque a fêté joyeusement ses 80 ans d'existence. Un bel hommage a été rendu aux présidents successifs qui ont su, chacun à leur manière, porter les valeurs de l'association, insuffler un véritable dynamisme, de la convivialité et de la générosité.



Remerciements à : Jacques Bertin, Jacques Braud, Jean-Pierre Nizan, Philippe Mandin-Diraïson, Anthony Merlet, Erwan Caelho, Adrien Bel, Pierre Lemeur



ENGAGEZ-VOUS, DEVENEZ BENEVOLE !

**Les associations fiacraises
et intercommunales recherchent des
personnes prêtes à s'impliquer
et donner de leur temps
pour les aider dans leurs actions.**

Pour découvrir les associations et les rejoindre,
prenez contact avec elles. Toutes leurs
coordonnées sont sur le site de la commune.

Chorale des Muscadines

A partir de septembre 2026, la chorale de Saint-Fiacre-sur-Maine reprend son activité et recrute de nouveaux choristes, hommes et femmes, quel que soit leur niveau.

Envie de chanter, de partager un moment convivial et de découvrir un répertoire varié ?

Rejoignez-nous pour une séance hebdomadaire dans une ambiance chaleureuse et dynamique.

Notre programme mêle chansons françaises et internationales, accessible à tous, débutants comme confirmés.

Venez vivre le plaisir du chant collectif, progresser à votre rythme et faire de belles rencontres musicales.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour une première séance et laissez-vous emporter par l'énergie du groupe



Don du sang

Depuis janvier 2026, nos collectes se sont déroulées sur la Haye-Fouassière, les donneurs ont continué de répondre présents. La très bonne collecte de janvier nous a permis d'accueillir 85 personnes pour 78 prélèvements. En avril, 69 accueillis, 60 prélevés, 3 nouveaux. Et en juin, 75 présentés et 67 prélevés. Le 1^{er} semestre est réussi !

Le maintien des stocks est devenu difficile à gérer pour l'EFS en mai à cause des fortes chaleurs et des week-end prolongés. L'évènement annuel des Journées Mondiales mi-juin devrait aider à retrouver de la sérénité.

Les collectes continuent à se dérouler sur RDV, à prendre sur le même site que la vérification d'aptitude au don : <https://dondesang.efs.sante.fr> (à partir d'environ 10 à 15 jours avant) :

Mercredi 30 septembre de 16h30 à 19h30, salle des Vignes Saint-Fiacre sur maine

Jeudi 26 novembre de 16h à 19h30, espace Sèrvia, à la Haye-Fouassière.

Pour donner son sang, il faut avoir entre 18 et 70 ans le jour de la collecte, être en bonne santé et peser au moins 50 kg. Ne jamais venir à jeun, se munir d'une pièce d'identité.

Contacts sur la commune

- Fabienne Gadais-Foucher, Présidente :
06 73 34 07 23 - fagi.foucher@gmail.com
- Anne-Marie Deloumeau, 02 40 54 86 93.



Les Amis de Saint-Fiacre

Le site du moulin commence à prendre forme. Petit à petit l'oiseau fait son nid !

Ce printemps, une étape importante a été franchie avec la pose d'un chapeau provisoire en béton sur la tête du moulin qui, nous l'espérons, devrait réduire drastiquement notre souci d'infiltration d'eau dans les murs. Nous attendrons le passage du prochain hiver avant d'en tirer des conclusions et de poursuivre les travaux de restauration à l'intérieur du fût. Prochaine étape pour nous cet été, finir la pose des briquettes autour des portes et fenêtres de la salle associative. L'objectif étant de pouvoir poser l'enduit extérieur de la salle cet automne.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre participation à nos « Dictées du Moulin » et au concours de peinture « Couleurs de Bretagne », qui cette année a pu se dérouler sur le site du moulin pour notre plus grande joie. Ces deux temps forts du début de saison ont été de vraies réussites grâce à vous.

Nous avons toujours besoin de votre soutien donc n'hésitez pas à contacter l'association pour rejoindre l'aventure.

*Nous vous souhaitons
de belles vacances estivales.*





Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes de Saint-Fiacre-sur-Maine célèbre en 2026 un anniversaire marquant : ses 50 ans d'existence.

Depuis un demi-siècle, il anime la commune avec passion et engagement, créant des moments de partage qui rassemblent toutes les générations. Cet événement a été dignement fêté lors d'une belle soirée de célébration le 20 juin, placée sous le signe de la

convivialité, des souvenirs et de la bonne humeur.

L'année a débuté avec le vide-grenier du 15 février, qui a rencontré un beau succès. Organisé dans la salle des Vignes, il a permis aux exposants et visiteurs de profiter pleinement de la journée, bien au chaud et à l'abri, dans une ambiance agréable et animée.

Autre temps fort incontournable : la 5^e édition de La Fiacraise, les 4 et 5 avril. Une édition encore une fois exceptionnelle, marquée par une énergie débordante. Entre esprit sportif, joie et convivialité, les participants ont partagé bien plus qu'une compétition : un véritable moment humain, riche en échanges et en émotions.

Fidèle à ses valeurs, le Comité des Fêtes continue de faire vivre la commune à travers des événements fédérateurs. Et l'année est loin d'être terminée ! Le prochain rendez-vous est déjà fixé : le marché de Noël, qui se tiendra les 5 et 6 décembre 2026. Une belle occasion de clôturer cette année anniversaire dans une atmosphère festive et chaleureuse.



Les Aînés du Vignoble

Notre Association (170 adhérents) continue ses activités :

Activités permanentes

- > **Jeux de société** à Maisdon : 1^{er} et 3^e jeudi du mois et à Monnières : 2^e et 4^e jeudi du mois
- > **Danse** : de mi-septembre à mi-mai avec nos partenaires « Vive la vie » le mardi de 9h30 à 11h30 au complexe du Moulin des Landes à La Haye-Fouassière.

Notre programme pour le deuxième semestre 2026

- > **Pique-nique** le 5 août à l'Etang des Tuileries de Monnières
- > **Séance photos** de notre séjour à Vic Sur Cère
- > **Repas à thème** le 16 octobre à St Hilaire
- > **Concours de belote** en novembre
- > **Repas de fin d'année** le 9 décembre
- > **Rendez-vous au cinéma Le Connétable** à Clisson

Pour que ces actions continuent, nous avons besoin d'assurer la relève et les jeunes retraités sont les bienvenus.

Contacts > Madeleine Caillé : 02 40 54 66 41
Béatrice Couronné : 02 40 54 80 14



Chorale des Mariniers

Le 15 mars dernier, les Mariniers du Vignoble Nantais et Chorus United ont donné un concert au profit de RETINA FRANCE pour soutenir la recherche médicale en ophtalmologie et vaincre les maladies de la vue.

La générosité des spectateurs (collecte à la chaussette) a permis de récolter 1400 Euros pour RETINA France.

Contact > Jean-Pierre VALLEE 06 08 56 18 38

Karaté

Venez découvrir le karaté-dô shitô-ryû : maîtrisez l'art martial ancestral japonais, développez votre confiance, apprenez à vous défendre, et restez en bonne santé !

Cours adultes et adolescents : tous les jeudis (19h-20h30) à la salle des Vignes à Saint-Fiacre sur Maine.

Les entraînements sont assurés par un professeur diplômé par la fédération française de karaté.

Contact > Nicolas Sécheresse
06 60 50 69 57 - shitoryu@free.fr

Rejoignez-nous dès maintenant pour une expérience unique de karaté, inscrivez-vous et libérez votre potentiel !

Rentrée 2026-27 :
le jeudi 10 septembre



Basket

Le Basket Sud Loire - une réussite collective

Le 30 mai dernier, le club a organisé sa traditionnelle Nuit du Basket, un rendez-vous convivial qui a une nouvelle fois rencontré un très beau succès.

Nous souhaitons adresser un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette soirée : les joueurs et joueuses, les bénévoles, les parents, les supporters ainsi que l'ensemble des participants venus partager ce moment de sport.

Grâce à votre présence et votre engagement, cette édition 2026 a été une véritable réussite.

Alors que la saison touche à sa fin, le club prépare déjà la prochaine. Les demandes de renseignements et les pré-inscriptions pour la saison 2026-2027 sont désormais ouvertes.

Que vous soyez débutant, joueur confirmé, enfant, adolescent ou adulte, nous serons ravis de vous accueillir au sein de notre association. Le basket est un sport accessible à tous, permettant de progresser à son rythme dans une ambiance conviviale et dynamique.

Des plus jeunes (micro et baby basket et jusqu'aux équipes loisirs, en passant par la compétition ou le basket inclusif, le BSL est là pour vous accueillir.

Pour toute information complémentaire ou pour rejoindre le club la saison prochaine, n'hésitez pas à nous contacter.

<https://basketsudloire.fr/>



À très bientôt sur les terrains !

Tennis

Les beaux jours sont arrivés, Roland Garros est passé par là et comme tous les ans vous allez avoir envie de reprendre votre raquette ?? Sautez le pas !!

La saison 2026 touche à sa fin mais nous avons vécu de bons moments en cette fin d'année tennistique :

- > 2 séances découverte de tennis à l'école du chat perché de Saint Fiacre
- > Des cours supplémentaires
- > Le tournoi interne double senior mixte
- > Plusieurs plateaux TMC pour les plus jeunes

Les inscriptions (ou réinscriptions) pour la prochaine saison sont possibles via notre site internet www.tc-sevreetmaine.fr. Vous pourrez le faire également le samedi 5 septembre lors du forum des associations à Château-Thébaud le matin et à La Haye Fouassière l'après midi.

Le club cherche pour la prochaine saison un nouvel enseignant, n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus ! À bientôt sur les courts.

Contact

- > www.tc-sevreetmaine.fr
- > tcs.communication@gmail.com





▶ LG Fitness

LG Fitness ouvre les inscriptions pour la saison 2026-2027

L'association LG Fitness ouvre dès aujourd'hui les inscriptions pour la saison 2026-2027. Les cours proposés à Saint-Fiacre-sur-Maine se déroulent chaque mercredi à la Salle des Vignes, dans une ambiance conviviale et accessible à tous les niveaux.

Au programme :

- ▶ 17h : Pilates (à partir de 16 ans), une activité idéale pour renforcer les muscles profonds, améliorer la posture, la souplesse et le bien-être général.
- ▶ 18h : Zumba (ouverte à tous les âges), un cours rythmé et festif mêlant danse et fitness sur des musiques entraînantes.

Que votre objectif soit de renforcer votre bien-être, de gagner en tonicité ou simplement de pratiquer une activité dans la bonne humeur, les cours proposés par Ludovic sont accessibles à tous.

L'association accueille aussi bien les débutants que les pratiquants confirmés et met un point d'honneur à proposer des séances adaptées dans une ambiance chaleureuse.

Les tarifs annuels sont de 120€ pour 1 heure de cours par semaine, 130€ pour 2 heures, 140€ pour 3 heures et 150€ pour un accès illimité aux cours proposés sur les deux lieux d'activité de l'association.

Des portes ouvertes seront organisées du 8 au 21 juin 2026. Des cours d'essai seront également proposés gratuitement de la rentrée de septembre jusqu'à la fin du mois d'octobre 2026.

Pour tout renseignement ou inscription, contactez la secrétaire de l'association au 06 22 07 02 87 ou retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux :

LG Fitness LG_Fitness_Zumba

LG Fitness
Association loi 1901

ZUMBA
STEP STRETCHING
PILATES

Saison 2026-2027
FITNESS

LIEUX
 • Résidence Île de Nantes
8 rue René Viviani
Mardi soir
 • Salle des Vignes - Saint Fiacre sur Maine
Rue Beausejour
Mercredi soir

CONTACT
06 22 07 02 87
contact.lgfitness@gmail.com

À partir de 120€/an
 1h / semaine — 120€
 2h / semaine — 130€
 3h / semaine — 140€
 Illimité — 150€

CONTACT
06 22 07 02 87
contact.lgfitness@gmail.com

LG FITNESS
 LG_FITNESS_ZUMBA

Partenaires : Carre Blanche, infocentre, K&M

▶ Hatha Yoga

Reconnectez-vous à vous-même avec le Hatha Yoga traditionnel le mercredi matin à 10 heures Salle des Vignes à St Fiacre.

Le Hatha Yoga est une invitation à prendre soin de soi à travers la pratique des postures et du souffle. Chaque séance est un voyage intérieur où l'énergie circule, les tensions s'apaisent et la vitalité renaît.

Grâce aux postures debout, assises et allongées, le corps s'étire, l'espace intérieur s'ouvre, et le souffle libère les émotions profondes. À la fin de chaque session, une relaxation aux sons des bols tibétains prolonge ce moment de sérénité.

Pratiqué en conscience, le yoga devient un chemin vers l'harmonie, la joie de vivre et fait grandir la paix intérieure.

Diplômée de la Fédération Française de Hatha Yoga, je transmets l'enseignement de Shri Mahesh depuis 17 ans.

Les séances reprennent le 10 septembre. Je vous offre une séance d'essai sur inscription.

Au plaisir de vous rencontrer

Contact > Nathalie Dily - 06 19 45 36 69
instantdharmonie.fr



▶ Musée du Vignoble Nantais

**Sous nos yeux : le Vignoble Nantais
comme vous ne l'avez jamais vu**

**Le Musée du Vignoble Nantais propose du 16 juin
au 10 novembre une nouvelle exposition : "Sous
nos yeux".**

À travers cette exposition, le musée propose d'explorer la richesse et la diversité des panoramas du territoire et de questionner notre manière de les percevoir. Tableaux de grands peintres, cartes anciennes, photographies contemporaines... l'art et l'histoire se combinent et nous donnent l'occasion de constater qu'en traversant le Vignoble Nantais, les panoramas se suivent et ne se ressemblent pas.

L'exposition se veut aussi ludique, avec des espaces de jeux, un coloriage géant et une programmation hors les murs : balade en canoë, découverte du marais de Goulaine, atelier dessin face à la Loire... Une belle occasion de redécouvrir notre territoire autrement.

Infos et réservations sur le site
> www.musee-vignoble-nantais.eu

MUSÉE DU
Vignoble
nantais

EXPOSITION
16 JUIN - 10 NOV 26
Le Pallet

Sous nos yeux



Regards sur les paysages
du Vignoble Nantais



▶ Maison de l'habitat

La Maison de l'habitat accompagne vos projets

**La Maison de l'habitat de l'Agglo! ouvre ses portes le lundi 29 juin à
Clisson. L'Agglo! renforce ainsi sa politique habitat en proposant un
espace d'information et de conseil neutre et gratuit.**

Ce nouvel espace, labellisé Espace conseil France Rénov', a pour missions de renseigner tous les habitants - propriétaires, futurs acquéreurs, bailleurs ou locataires - et d'accompagner les projets liés à l'habitat, en proposant des conseils personnalisés, gratuits et neutres.

Cet espace ambitionne ainsi de :

- > rendre lisible les démarches en matière d'habitat (normes et certifications, demandes de subventions ...) ;
- > encourager et soutenir les projets de rénovation énergétique et d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap ;
- > proposer des temps d'animation et de sensibilisation autour de l'habitat.

Au sein de la Maison de l'habitat, d'autres experts tiendront également des permanences. Ce sera le cas notamment des juristes de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et des architectes du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

La Maison de l'habitat est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, à l'exception du mardi matin.

5, allée du Chantre à Clisson

Contact > 02 40 57 57 81 – habiter.clissonsevremaine.fr

▶ Transport à la demande

Depuis le 1^{er} juillet 2025, l'Agglo finance et déploie le Transport à la demande proposé par la Région. Une solution de déplacement qui s'adapte à vos besoins et à votre emploi du temps.

Infos > heoh-mobilite.fr/transports-collectifs



▶ Les Roues d'secours

L'association « Les Roues d'Secours du Vignoble » a pour objet d'assurer le déplacement accompagné de personnes domiciliées dans l'une des communes de la communauté d'agglomérations « Clisson Sèvre et Maine l'Agglo! » et les communes avoisinantes et n'ayant pas les moyens d'effectuer seules ce déplacement.

Pour connaître les formalités d'utilisation de ce service ou pour devenir bénévole, contactez le 06 02 31 56 72



▶ Mission Locale

La Mission Locale du Vignoble Nantais, appartenant à un réseau national, est une association qui accueille tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans domiciliés sur le territoire du Vignoble nantais (30 communes). Elle a pour ambition, suite à un diagnostic personnalisé, de proposer une réponse adaptée aux besoins des jeunes. Elle intervient sur tous les champs liés à l'insertion socio-professionnelle soit par une réponse ciblée liée à une problématique d'emploi, de mobilité, de santé, de formation..., soit au travers de dispositifs (Contrat Engagement Jeunes, PACEA, Revenu Jeunes...). Des événements, des actions ou des ateliers peuvent être proposés aux jeunes pour faciliter leurs démarches. L'accompagnement mis en place est gratuit.

Lieux de permanences

Des lieux de permanences sont ouverts sur les communes de Montbert, Vieilleville, La Haye Fouassière, Haute Goulaine, Le Loroux Bottereau, Divatte sur Loire, Saint Julien de Concelles, Gorges, Boussay, Gétigné et Vallet.

Contact

Pour plus d'informations et prise de rendez-vous :
02 40 36 09 13 - accompagnement16-25@mlvn.fr
www.missionlocalevignoblenantais.fr

Suivez l'actualité sur :

[missionlocaleduvignoblenantais](https://www.facebook.com/missionlocaleduvignoblenantais)
 [mission_locale_vignoblenantais](https://www.instagram.com/mission_locale_vignoblenantais)



▶ CLIC

Le Centre local d'information et de coordination, CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine, est un lieu d'information pour les personnes de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap sans condition d'âge.

Ses missions d'accompagnement auprès des personnes de plus de 60 ans :

- > Informer sur les droits, les prestations et les services et les démarches à effectuer
- > Réaliser une évaluation complète des besoins et apporter une réponse adaptée à chaque situation : portage de repas à domicile, soins à domicile, adaptation du logement, téléassistance, aides financières...
- > Coordonner les actions des professionnels et en assurer le suivi.
- > Proposer des actions de prévention : conférences, ateliers, formation...

Ses missions, en lien avec la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) :

- > Informer sur les droits et les services disponibles.
- > Évaluer les situations et conseiller sur les demandes à effectuer auprès de la MDPH.
- > Aider à remplir les dossiers de demandes auprès de la MDPH.
- > Suivre et informer les personnes de l'état d'avancement de leur dossier.

Contact > CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine

26 rue de l'ancienne mairie
44190 Saint-Hilaire-de-Clisson
02 85 52 16 39 - contact@clicvalleedecisson.fr
www.clicvalleedecisson.fr



Comité histoire

MOURAD HORCH, sculpteur fiacrais, nous a quitté

Peut-être inconnu de la plupart des fiacrais, ce sculpteur de renom est né à El Amria (à 85 km de Tlemcen en Algérie) le 7 octobre 1940 et revenu à Nantes en 1970. Il résidait avec femme et enfants au fond de la place Marc Elder, en face de la Mairie, dans cette maison de sa belle-famille, les Bahuaud. Ses 2 fils ont été scolarisés dans notre école publique. Son atelier se situait au fond du jardin de la dite maison.

A Nantes,

Nombre de ses œuvres sont toujours visibles, bien que déplacées : la fontaine du Bon Pasteur, réalisée en 1979, réinstallée au jardin de la Moutonnerie dans les années 2000, la fontaine de la place Pirmil (1979) représentant une Caravelle sur les flots ou encore ces 2 lions qui ont trôné de part et d'autre des marches de l'ancien palais de justice de 1991 à 2010 avant d'être déplacés, pour l'un d'eux square Faustin Hélie attenant.



A Paris,

Il a travaillé en 1789 à la rénovation des sculptures de l'Arc de Triomphe, puis participé à la rénovation de la place des Grands Hommes au Louvre. Il s'était vu décerné la médaille d'argent de la ville de Paris.

A Saint Fiacre sur Maine,

On lui doit un pied de lampe sculpté pour le cadeau retour de notre jumelage avec ECHICHENS en mai 1979. Toujours visible, scellé sur le pignon nord des vestiaires du foot, stade Paul Bouchaud, cet ensemble de 1988 reprenant les armoiries de nos 2 communes avec au centre un ballon tenu à 2 mains, symbolisant la fraternité par le sport.

Il s'est éteint le 2 décembre écoulé et est inhumé au cimetière parc des Basses Landes, à Nantes.



Journées du Patrimoine

Dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine qui auront lieu le week-end des 19 et 20 septembre 2026, la commune de Saint Fiacre sur Maine vous propose une balade « à la découverte du petit patrimoine de Saint Fiacre ».

Cette balade commentée vous conduira, pour cette première édition, du bourg à la Bourchinière, à la découverte d'histoires méconnues du petit patrimoine de la commune.

Pour cela, nous sommes à la recherche de points d'intérêt à découvrir tout au long du parcours. Vous êtes propriétaire d'une maison qui a une histoire ? N'hésitez pas à nous la raconter pour qu'elle soit mise en valeur ce jour-là, en écrivant à la conférencière qui animera cette visite : marjorie.pinel@laposte.net.

Dimanche 20 septembre - départ à 11h devant l'église.



Comité de jumelage

Le Comité de Jumelage souhaite un bel été 2026 à tous les Fiacrais.

Le 28 novembre prochain nous organiserons comme tous les ans une soirée raclette ouverte à tous. Réservez dès à présent cette date.

En 2027 nous célébrerons les 50 ans du jumelage entre notre commune et Echichens, une commune Suisse du canton de Vaud. Nous nous déplacerons en Suisse lors du week-end de l'ascension du 6 au 9 mai 2027. La fête risque d'être grandiose. C'est l'occasion rêvée pour de nouvelles personnes d'adhérer au comité de jumelage. Rejoignez nous, vous ne le regretterez pas.

Très bel été à vous tous.



Concours des vins **7 mars 2026**

Muscadet 2025

- 1^{er} Domaine du Moulin - Alexandre DÉRAMÉ
- 2^{ème} Domaine Jean-François POIRON « Symphonie des Vignes »
- 3^{ème} Domaine GADAIS Père et Fils « Grande Réserve du Moulin »

Muscadet 2023 - 2024

- 1^{er} Château de Chasseloir 2023 - Bernard et Louise CHÉREAU
- 2^{ème} Domaine du Bois Giraud 2024 - Florent FÈVRE
- 3^{ème} Le Saint Versant 2024 - Dominique MARTIN

Muscadet Cru Communal Monnières-Saint Fiacre

- 1^{er} Michel DELHOMMEAU - Cuvée 2018
- 2^{ème} CHÉREAU-CARRÉ - Les Terrasses de la Cantrie Cuvée 2016
- 3^{ème} Domaine MARTIN - « Le Rochils » Cuvée 2020

Vins pétillants « méthode traditionnelle »

- 1^{er} Domaine ROBERT-FUTEUL - L'angelot de L'épinay
- 2^{ème} Domaine Dominique MARTIN - Perles des Rochettes
- 3^{ème} Domaine GÜNTHER-CHEREAU - Perles Fines



Jury amateur et bénévoles



Les lauréats du concours



Mise en bouteille de la récolte issue de la vigne communale

GRAND JURY

M. Ilan BRANGER, étudiant en BTS viticulture
 M. Antoine HUCHET, étudiant en BTS viticulture
 M. Patrice DAVID, viticulteur retraité
 M. Matthieu BODIN, viticulteur au Pallet
 M. Thomas LIOPE, caviste



Un 1^{er} jury amateur composé de nouveaux habitants et d'autres plus anciens effectue la 1^{ère} sélection



Infos pratiques

POUR ÊTRE INFORMÉ ET AU PLUS PRÈS DE L'ACTUALITÉ :

- Consultez le site de la commune : www.saint-fiacre-sur-maine.fr
- Abonnez-vous à l'application **IntraMuros** (téléchargez l'application gratuite sur Google Play).

NUMÉROS D'URGENCE ET SERVICES DE GARDE

- **SAMU/Médecins** : 15 ou 112
- **Gendarmerie** : 17 ou 112
- **Sapeurs-Pompiers** : 18
- **Pharmacies** : l'affichage dans les pharmacies mentionne le pharmacien de garde jusqu'à 21h. Pour la garde de nuit et du week-end, contacter 32 37.
- **ADOPS 44** : « médecin mobile » intervenant sur place et à domicile de 20h à 8h, 365 jours/an. Contacter le : 116 117

ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS Clisson - Aigrefeuille-sur-Maine

Un contact unique pour les 2 lieux d'accueil :
02 40 54 02 12 - eds.clisson-aigrefeuille@loire-atlantique.fr
Deux lieux d'accueil (à partir du 26 février 2025) :
➤ A Clisson, 1 rue François II - Du lundi au vendredi (sauf le mardi après-midi) : 9h-12h15 et 14h-17h15.
➤ A Aigrefeuille, 4 rue Lavoisier - Les lundis et jeudis : 9h-12h15 et 14h-17h15.

ACCUEIL MÉDICO-SOCIAL > 02 40 54 02 12

<https://famille.clissonsevremaie.fr/equipements/annuaire/accueil-medico-social-permanence-la-haye-fouassiere>

Perm. à la Maison de l'Enfance - 6 rue du Chanoine Dubois
Médecin et puéricultrice : consultations pour les enfants de 0 à 6 ans, sur RDV, le jeudi matin.
Assistante de service social les jeudis matin sur RDV.

BANQUE HUMANITAIRE > 02 40 80 90 61

Rue Saint Michel, Chapelle Saint Michel - 44330 Le Pallet

CROIX ROUGE > 02 40 36 22 74

5 rue de la Bourie - 44330 Vallet



Agenda des manifestations 2^{ème} semestre 2026

Agenda établi en fonction des dates communiquées par les associations et du planning de réservations de la salle des Vignes (sous réserve de modifications). Pour tout complément d'informations, consultez le site internet de la commune

www.saint-fiacre-sur-maine.fr

Abonnez-vous gratuitement à l'application **IntraMuros** sur Google Play

5 septembre

FORUM DES ASSOCIATIONS

en présence des associations fiacraises
Matin à Château-Thébaud et
l'après-midi à La Haye-Fouassière

20 septembre

JOURNÉES DU PATRIMOINE : BALADE DU PETIT PATRIMOINE

Départ de l'église

24 septembre

RÉUNION DES ASSOCIATIONS

Organisé par la municipalité
Salle des Vignes à 19h

30 septembre

COLLECTE DE SANG

Asso. pour le don du sang bénévole
Salle des Vignes de 16h30 à 19h30

17 octobre

MATINÉE CITOYENNE

Salle des Vignes

8 novembre

MUSCA'DAY TRAIL 11ÈME ÉDITION

Organisé par Sud Loire Raid Aventure
avec le concours du CDF et des viticul-
teurs de Saint Fiacre
Courses, animations et dégustations
Départ et arrivée au bas de la Salle des
Vignes

11 novembre

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

Organisée par la municipalité et l'ANC
Cimetière

14 novembre

SAINTE BARBE

Amicale Laïque des Sapeurs-Pompiers
bénévoles de Château-Thébaud
Salle des Vignes

21 novembre

REPAS DES AÎNÉS

Organisé par la municipalité
Salle des Vignes à partir de 12h15

28 novembre

RACLETTE

Comité de jumelage
Saint Fiacre/Echichens
Salle des Vignes

5 et 6 décembre

MARCHÉ DE NOËL

Comité des Fêtes
Salle des Vignes

9 décembre

REPAS DES AÎNÉS DU VIGNOBLE

Salle des Vignes

11 décembre

VIN CHAUD PLACE DE L'EGLISE

Organisé par la municipalité
Place de l'Eglise à 19h

12 décembre

FÊTE DE NOËL

des enfants de l'école du Chat Perché
Amicale laïque - Salle des Vignes

20 décembre

CHORALE DES MUSCADINES

Concert annuel
Salle des Vignes à 15h

Les Fiacrais autour du monde

Que ce soit pour leurs études, leur activité professionnelle ou pour la découverte touristique, les habitants de Saint Fiacre sur Maine parcourent le monde et affichent les couleurs de notre commune.

Si vous partez à l'étranger et si vous désirez faire vivre cette rubrique, n'hésitez pas à contacter la Mairie qui vous remettra le drapeau de Saint-Fiacre.

Joël Mouet, Jean-Claude Castellano et Pierre-Luc Bouchaud

ont participé à la course cycliste l'Ardéchoise
qui se déroulait du 10 au 13 juin. Bravo à eux !





Adrien PHILIPPEAU
06 60 02 94 08
Conseiller en immobilier
adrien.philippeau@iadfrance.fr
SAINT FIACRE SUR MAINE

iadfrance.fr



EI, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS IAD France immatriculée au RSAC de Nantes sous le numéro 893728824 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

Roman ROUSSEAU



ASSURANCES

Auto - Habitation - Entreprises - Professionnels

PLACEMENTS

Épargne - Santé - Retraite

40 bis, rue Henri Delahaye - 44120 VERTOU - Tél. : 02 40 34 43 66

ORIAS : 23007583

NOUVEAUTE
ENTRETIEN DE JARDIN

S!
SERVICES à la personne

50% DE RÉDUCTION
DU CRÉDIT D'IMPÔT

ANTOINE ELAGAGE
ELAGAGE ET PAYSAGE
à vertou et son vignoble



Taille et soins des arbres - abattage et démontage
rognage/dessouchage
Intervention toutes hauteurs et accès difficiles

06 31 35 35 22 - antoine.elagage@gmail.com



VOUS AVEZ UN PROJET IMMOBILIER ?



RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS
DE NOTRE ÉQUIPE DÉDIÉE

Retrouvez votre agence immobilière au :

02 51 71 32 48

16 place Saint-Martin 44120 VERTOU

www.squarehabitat.fr



SÈVRE
Automobiles

4 MARQUES - 5 AGENCES



1 CENTRE OCCASIONS



Une équipe au service de votre mobilité

ST FIACRE SUR MAINE | LA HAYE FOUASSIÈRE | VERTOU | HAUTE GOULAINÉ



Aubron-Méchineau

Route de Vertou 44190 GORGES

Tél. 02 40 54 78 78



Proche de vous à la Haye Fouassière



PLANITY
Rendez-vous en ligne

COIFFEUR MIXTE

Mardi au vendredi : 9h-19h

Samedi : 8h30-15h

(ouvert un samedi sur deux)

02 40 54 84 86

LA HAYE FOUASSIÈRE

mechameches.fr



Toutes créations florales
Livraison à domicile

Aux 4 Saisons

Artisan Fleuriste



9 bis, rue de la Sèvre
LA HAYE FOUASSIÈRE
aux-4-saisons44@orange.fr

Tél. 02 40 54 81 99

Prise de commande par

Règlement par

Banque,
assurance,
téléphonie...

gagnez à comparer.



Contactez-nous : 02 51 88 67 63

Crédit Mutuel

Crédit Mutuel distribue les offres de Bouygues Telecom, Bouygues Telecom - 37-39, rue Boissière - 75116 Paris - SA au capital de 819 698 624,76 euros - RCS PARIS 397 480 930, Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67193 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 888 505 354 - N° Orias : 07 003 750, Crédit photo : Getty Images



NPC ENERGIES

Plomberie, chauffage
et énergies dans l'ouest

npcenergies.fr - ST FIACRE/MAINE - 06 99 15 02 99

ATLANTIC DEBOUCHAGE

Débouchage canalisation

WC, salle d'eau, cuisine...

Inspection vidéo & retraçage canalisations

Dégazage cuve fuel

02 40 58 06 62

atlanticdebouchage@outlook.fr



Groupama

Votre équipe de Vertou vous accueille
dans votre agence proximité.

Habitants de Saint Fiacre,
venez profiter gratuitement
d'un bilan personnalisé d'assurances.

Nous sommes là pour vos projets
d'Épargne, retraite, et nos
solutions de financements.

0 223 223 223

Coût d'un appel
local ou gratuit selon
votre abonnement

groupama.fr

115 route de la Gare
44120 VERTOU
02 40 03 00 50

Toujours là pour moi !



EARL Gadais Père & Fils

1 La Croix de la Brosse - Saint Fiacre sur Maine

Tél : 02 40 54 81 23 - 06 09 79 79 13

contact@domainegadais.com

www.domainegadais.com